

En réponse à la « Note » de la Société Préhistorique Française.

« Comment, le jour même où M. Bayle remet son rapport au Parquet qui doit seul en avoir connaissance à ce moment, l'avocat de la partie civile publie sur ce rapport un mémoire de trente pages !... »

Quelle curieuse coïncidence et comme c'est troublant, n'est-ce pas ? »

M^e CAMPINCHI.

La *Note* de la Société Préhistorique Française s'étend longuement sur le rôle de l'instituteur Clément. « Son témoignage est capital », assure-t-elle.

En effet. Ce sont les accusations de ce collectionneur, mis à la porte de Glozel par la famille Fradin, parce qu'il ne voulait pas rendre les objets qu'on lui avait laissé emporter pour les photographier, qui vont servir de base à toute la cabale antiglozélienne.

Dès janvier 1928, cet instituteur les avait déjà longuement formulées en de nombreuses interviews prodiguées à la presse (*Petit Parisien* du 2 et du 4 janvier 1928).

Cependant, après avoir échafaudé son « roman de Glozel », l'instituteur prit peur. Dès le lendemain, 5 janvier, « devant

Bibliothèque Maison de l'Orient



133170

de nombreux témoins qualifiés », il avoue aux envoyés du *Matin* : « Je ne peux pas dire s'il y avait quelque chose ou s'il n'y avait rien, sur la brique qu'en juillet 1924 me présenta le jeune Fradin... »

De même, si l'on compare au nodule de schiste de Montcombroux (en voir la représentation dans le *Mercure de France* du 1^{er} janvier 1927, page 198), qui l'aurait inspiré, le galet à inscription qu'Emile Fradin « sortit timidement de sa poche » (voir figure 19 bis du premier fascicule de la *Nouvelle Station Néolithique*), il peut vraiment y avoir de la honte... mais du côté des accusateurs !

D'ailleurs, voici des témoignages qui nous fixent définitivement sur la valeur des accusations calomnieuses de M. Clément.

Mademoiselle Picandet, alors institutrice à Ferrières-sur-Sichon, avait déjà clairement établi, dans une lettre publiée dans le *Mercure de France* du 1^{er} avril 1927, que des objets gravés de signes avaient été trouvés par Emile Fradin dès les premiers jours de fouilles. C'était un témoignage de première importance ; et il n'était pas isolé.

Devant la mauvaise foi flagrante des accusations, 43 témoins ont tenu à certifier publiquement que dès les mois de mars, avril, mai 1924 (par conséquent avant l'arrivée de M. Clément, qui n'eut lieu que le 9 juillet suivant), ils avaient vu, sur plusieurs trouvailles de M. Emile Fradin, des signes alphabétiques (voir *Mercure de France* du 15 mars 1929).

L'accusation trouve commode de dire que s'ils « ne sont pas de pure complaisance, on peut affirmer, avec certitude qu'ils se rompent », car la correspondance de l'instituteur Clément avec la Société d'Emulation du Bourbonnais ne parle de la première brique à inscription que le 30 janvier 1925 ! !

Est-il vraisemblable qu'elle ignore que, sur l'ordre de Moulins, les gendarmes sont venus interroger un à un ces 43 témoins, gênants pour l'affabulation clémentine, et que tous ont maintenu nettement leurs affirmations ?

Que deviennent, dans ces conditions, les accusations de l'instituteur Clément ?

Ne serait-ce pas lui qui, « par un petit accès de vanité bien humain, assure la *Société Préhistorique Française*, désirant être considéré comme l'inventeur de la découverte », aurait

cherché à faire confondre la date des trouvailles avec celle où il en prenait connaissance, afin de s'attribuer le bénéfice scientifique de la découverte, comme il l'avait fait pour le nodule de schiste de Montcombroux ? Pour ce dernier, il avait toujours certifié qu'il l'avait trouvé lui-même (voir le Petit Parisien du 4 janvier 1928).

Or, voici, écrit M. Marcel Sauvage, un témoignage qui mérite la plus grande attention. M. Eugène Bujon... nous écrit : « Mes parents habitaient à l'époque Peublanc, Sorbier (Allier). A différentes reprises, j'avais entendu dire qu'une vieille tuilerie romaine ou autre avait existé à proximité de chez moi, dans un champ appartenant à la ferme des Mortrots. Je me rendis là et eus la chance de découvrir quelques vieux morceaux de briques, puis plus loin, je découvris une rondelle de schiste, marquée Z T X (autant que je puisse me souvenir). Cette trouvaille ne présentait alors aucun intérêt pour moi, et le lendemain *en fis cadeau à M. Clément, qui parut très heureux.* »

Il en fut de même pour la première tablette de Glozel.

Dans une lettre adressée à la S. E. B., et dont la Conservatrice des collections donna, bien à regret, complète lecture aux envoyés d'un grand quotidien, l'instituteur Clément affirme que c'est lui qui a exhumé cette tablette à inscription. Voilà pourquoi il s'est efforcé, *dès le début*, de reculer la date à laquelle les signes alphabétiformes auraient apparû.

Et c'est parce que la famille Fradin voulut ensuite se faire rendre les objets qu'elle lui avait prêtés et que Clément prétendait indûment garder, que ce collectionneur porta contre elle la plus effroyable accusation.

C'est bien, en effet, au mois d'avril 1925 que j'appris l'existence de Glozel, par une note parue dans le Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, relatant son refus de crédits (de 50 fr., me dira-t-on plus tard !) pour effectuer des fouilles au champ Duranthon.

La convention que je passai avec la famille Fradin « n'a point encore été éclaircie », écrit-on dans le libelle de la Société Préhistorique. Et on insinue qu'« il importe au plus haut point d'en connaître les clauses ». Que la vertueuse Société Préhistorique se rassure. Je ne vis pas de la préhistoire ; je n'ai jamais fait commerce d'antiquités. *Qu'elle cherche ailleurs les fournisseurs de M. Hauser et du musée de Chicago !*

D'ailleurs, il ne tenait qu'à elle de prendre connaissance au Bureau de l'Enregistrement du Mayet-de-Montagne du sous-seing que voici :

Entre les soussignés, M. Claude Fradin et M. A. Morlet, a été convenu ce qui suit :

M. Fradin loue le champ Duranthon, village de Glozel, où se trouvent les fouilles, à M. Morlet pour la somme de deux cents francs par an. M. Morlet aura le droit d'y faire des fouilles, mais tous les objets trouvés appartiendront à M. Fradin. M. Morlet aura le droit de faire prendre des vues photographiques des trouvailles pour publication. Ce bail est consenti pour une période de trois ans, six ans, neuf ans, avec résiliation au gré de chaque partie à l'expiration de chaque période.

Fait à Ferrières, le 9 juillet 1926 (1) en triple exemplaire.

D^r A. MORLET, FRADIN

Enregistré au Mayet-de-Montagne, le 23 juillet 1926, F^o 18, C.f.

Ensuite la *Note* nous apprend que « la première inscription avait été gravée sur une des seize briques cuites trouvées au fond du four de verrier ». Or, la 1^{re} tablette (2) a comme dimensions $13\text{ cm} \times 15\text{ cm} 5$ sur $3\text{ cm} 5$ d'épaisseur, alors que les briques du fond de la fosse ovale mesurent en moyenne $27\text{ cm} \times 17\text{ cm}$ sur 5 cm d'épaisseur ! Ces chiffres suffisent à montrer la valeur documentaire des assertions de la *Note* de la S. P. F. !

Un peu plus loin, on peut lire que « les libelles de Morlet étaient autant de manœuvres frauduleuses destinées à faire croire à l'authenticité du gisement, etc. » A ceci, il ne pouvait y avoir qu'une réponse... et ce sont les juges du Tribunal Correctionnel de Clermont-Ferrand (3) qui se chargeront de la faire.

Si l'on veut se faire une opinion de l'importance du travail (de M. Bayle), lit-on dans la *Note*, il suffit de comparer son œuvre aux diverses expertises rudimentaires publiées depuis un an par diverses personnes derrière l'opinion desquelles se réfugient les partisans de l'authenticité de Glozel.

(3) Pendant l'année 1925 la location ne fut que verbale.

(2) Cette première tablette a été montrée à tous les savants que la question intéressait. Si j'ai cru depuis devoir la protéger, ainsi que tout un ensemble de pièces établissant sans conteste l'authenticité de Glozel, c'est qu'il me fallait la préserver contre certaines manœuvres antiglozéliennes... iconoclastes.

(3) J'ai choisi Clermont-Ferrand, car Moulins est, de notoriété publique, le centre de l'antiglozélisme, et Paris remet à plus d'un an les procès en diffamation intentés aux naufrageurs de Glozel !

La S. P. F. prétend que la quantité de ses membres adhérents en remplace avantageusement la qualité. Il est donc naturel qu'à ses yeux la valeur d'un rapport se mesure à sa longueur. Et avec quel dédain elle eût repoussé les quatre pages que comprenait seulement le dernier mémoire d'Einstein ! Mais laissons-la admirer les 150 pages du chef policier.

Un premier point dégagé par les experts est que, contrairement à ce qui avait été prétendu, les briques ne sont pas cuites... les argiles qui ont été cuites par des coulées de lave dans le Plateau Central en un temps très antérieur à l'époque néolithique sont restées cuites et ne sont point revenues à l'état où se trouvent les briques de Glozel. (Note de la S.P.F.)

Si nos tablettes n'étaient pas cuites, elle auraient conservé la teinte jaune de l'argile du gisement. Leur coloration rougeâtre et la sanidine qu'elles renferment — alors que l'argile de Glozel n'en contient pas — n'apparaissent qu'à partir de 500°.

JE METS AU DÉFI M. BAYLE DE PROUVER LE CONTRAIRE (1).

Voilà pour les tablettes de cuisson moyenne. Mais M. Bayle sait fort bien, *puisque une de celles-ci a été saisie lors de la perquisition*, que plusieurs tablettes à inscription sont *surcuites* et même *vitriifiées*. Il est bien évident qu'alors elles ne se délitent plus dans l'eau... *tout comme l'argile calcinée par la lave.*

Pourquoi M. Bayle ne fait-il aucune mention de la tablette à inscription surcuite qu'il possède ? S'agit-il dans son rapport de constatations scientifiques, englobant toutes les données du problème, ou d'interprétations partielles, habilement choisies pour frapper l'imagination populaire ?

Pour corroborer cette absence de cuisson, les experts ont découvert, à l'intérieur même du corps des briques... des débris végétaux qui eussent été détruits dès les premiers instants de la cuisson. (Note de la S.P.F.)

Et un journal de grande information donne, pour notre plus

(1) C'est là le 2^e défi que je lance. Le 1^{er} est contenu dans ma lettre ouverte du 11 mai : « D'ailleurs en cuisant de l'argile du gisement qui a servi à les confectionner, elle ne prend la teinte des tablettes de Glozel qu'à partir de 500°. Mais une fois cuite à cette température, elle ne se ramollit ni ne se délite plus dans l'eau. Pour qu'elle récupère à nouveau sa malléabilité, *tout en conservant sa coloration rougeâtre*, il faut simplement des milliers d'années. Je vous mets au défi de reproduire expérimentalement ce phénomène. »

grande joie, une reproduction photographique des « végétaux de date récente que l'on trouve enrobés dans les tablettes de Glozel et dont tous les éléments cellulaires sont d'une évidente fraîcheur ».

Quelles belles petites plantes ! On les voit en entier, folioles et chevelu de radicelles ! Il ne s'agit donc pas de COUPES MINCES (1) où apparaîtraient, en section, les végétaux et les laines colorées, au milieu du substratum de la tablette...

Tant que M. Bayle ne nous aura pas apporté des microphotographies de coupes minces, nous montrant ses végétaux et ses laines de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, inclus dans l'argile des tablettes, il n'aura fourni aucun document scientifique.

Quant à sa chlorophylle, il paraît simplement ignorer que les plantes trouvées auprès des momies — où cependant il persistait une certaine quantité d'air — la possédaient encore presque en entier.

Nos tablettes auraient dû se désagréger dans le sol *humide* de Glozel, comme elles le font au contact de l'eau, assure M. Bayle. Or, MM. Depéret et Bruet ont établi scientifiquement que l'argile de Glozel est imperméable. Et le milieu enveloppant étant de même densité que les tablettes assurait leur conservation indéfinie, *comme cela se produit pour les tablettes égéocrétoises qu'une simple pluie anéantit lorsqu'elles sont retirées du sol* (témoignage de sir A. Evans, *Mercury de France*, 15 janvier 1929).

Quant au revêtement de certaines tablettes, ce que M. Bayle nomme « patine des briques », voici ce que j'en écrivais en 1926 :

Les traits des caractères sont en partie obstrués par une « bouillie d'argile » plus colorée et plus fine, appliquée sur la surface unie, déjà couverte de signes (*Mercury de France*, 1^{er} nov. 1926).

M. Bayle ne nous apprend rien de nouveau. Et, d'autre part,

(1) Par contre, les travaux de M. Bruet, vice-président de la Société Géologique de France (*qui n'ont pas 150 pages* !) donnent des microphotographies d'une *racine fossilisée AU MILIEU DU SUBSTRATUM D'UNE TABLETTE A INSCRIPTION* (c'est-à-dire en *coupe mince*, SEUL DOCUMENT OFFRANT UNE VALEUR SCIENTIFIQUE). Et, chose surprenante, les Professeurs *Halle* et *Soderman*, qui ont examiné nos tablettes par le même procédé que M. Bayle (*l'évigation*) n'y ont découvert « aucune trace de fabrication moderne » ! (*Mercury de France*, 1^{er} janvier 1929).

pourquoi veut-il que la boue néolithique ait été différente de la boue actuelle dont les enfants du village avaient rempli une casserole pour faire des pâtés ?

Quant à la racine perforante, elle devait successivement créer, en se développant dans une substance malléable, des boursouffures latérales et laisser ensuite une portion libre dans son trou de pénétration, au moment de son dessèchement. Et si vraiment l'existence du fameux bouchon est un fait réel, il ne peut tenir qu'à l'enfoncement de l'argile exubérante au moment de l'exhumation et du nettoyage.

Quoi qu'il en soit, *tout le problème de Glozel tient dans la détermination des cuissons*. Si nos tablettes ont été cuites à plus de 500° et se sont ramollies au cours des millénaires, *en conservant leur couleur rougeâtre (phénomène qu'on ne peut reproduire expérimentalement)*, leur authenticité est indiscutable.

M. BAYLE N'ÉCHAPPERA PAS AU PYROMÈTRE.

D^r A. MORLET.